

BATIMENT

Alternance

Modalités de Participation Financière 2021

CONTRAT DE PROFESSIONALISATION

Forfait horaire
13 €* HT pour métiers techniques du BTP
16 € HT pour maintenance et conduite engins**
7 €* HT pour tertiaire**

Forfaits applicables au contrat de professionnalisation expérimental

Complément au forfait horaire (sur conventionnelle) versé à l'entreprise pour les contrats **hors tertiaire et hors GEIQ**
de 5 €** HT / heure** pour les **entreprises de moins de 11 salariés**

* **19 € HT** Publics prioritaires ou GEIQ
** **22 € HT** Publics prioritaires ou GEIQ
*** **13 € HT** Publics prioritaires ou GEIQ
**** Dans la limite des fonds disponibles

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Niveaux de prise en charge par certification **proposés par la branche** et **validés par France Compétences**

Majoration dans la limite de 4 000€ pour un apprenti reconnu travailleur handicapé et selon le référentiel (annexe I de l'arrêté du 7 décembre 2020 – JORF n°0300 du 12 décembre 2020)

Majoration de 10 % en cas de convention de réduction de durée pour les formations d'une durée inférieure à 1 an et dans la limite du niveau de prise en charge annuel

Frais annexes au verso

PRO A

Forfait de base :
9,15 € HT pour CléA
et CléA numérique

En attente accord de branche étendu pour la liste des certifications professionnelles éligibles

TUTORAT ET MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Plafond de 15 €* HT / heure pour le coût pédagogique
Maximum : **3 jours** (21 heures) par action de formation

Pour les **entreprises de moins de 300 salariés**
Plafond complémentaire de 10 €* HT par heure (sur conventionnelle) si le coût pédagogique le justifie

Participation aux salaires (sur conventionnelle) dans la limite **de 13 €* HT / heure** pour les **entreprises de moins de 11 salariés**
Entreprises de 11 à 49 salariés : Plus de prise en charge à partir du 1^{er} août 2021 (8 € HT / heure / stagiaire avant le 1^{er} août)

* Dans la limite des fonds disponibles

BATIMENT

Alternance

Modalités de Participation Financière 2021

AIDE A L'EXERCICE DE LA FONCTION TUTORALE

Financement sur la base de **230 € HT / mois pendant 6 mois** pour les **tuteurs formés** (par contrat de professionnalisation ou Pro A)

Précision GEIQ :

Maximum 10 bénéficiaires de contrat de professionnalisation simultanés par tuteur

FRAIS ANNEXES APPRENTISSAGE

Frais d'hébergement - 6 € / nuitée

Frais de restauration - 3 € / repas

Frais de 1er équipement pédagogique

Jusqu'au niveau 5 (norme européenne) visé - **500 €**
Montant forfaitaire pour la 1^{ère} année du contrat

Frais liés à la mobilité des apprentis

1680 € forfaitaire. Montant identique pour tous les CFA sous réserve que la mobilité à l'étranger soit contenue dans le programme de formation et fasse l'objet d'une convention spécifique.

Frais générés par la mobilité des apprentis vers la métropole

1680 € forfaitaire

Frais annexes générés par la mobilité des apprentis vers d'autres collectivités d'outre-mer

1680 € forfaitaire

AIDE A L'EXERCICE DE LA FONCTION MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Financement à hauteur de 500 € par entreprise pour la mise en œuvre d'**au moins un contrat d'apprentissage en 2021 visant un CAP technique** quel que soit le nombre de contrats (versement réalisé 6 mois après le début du 1^{er} contrat CAP technique)